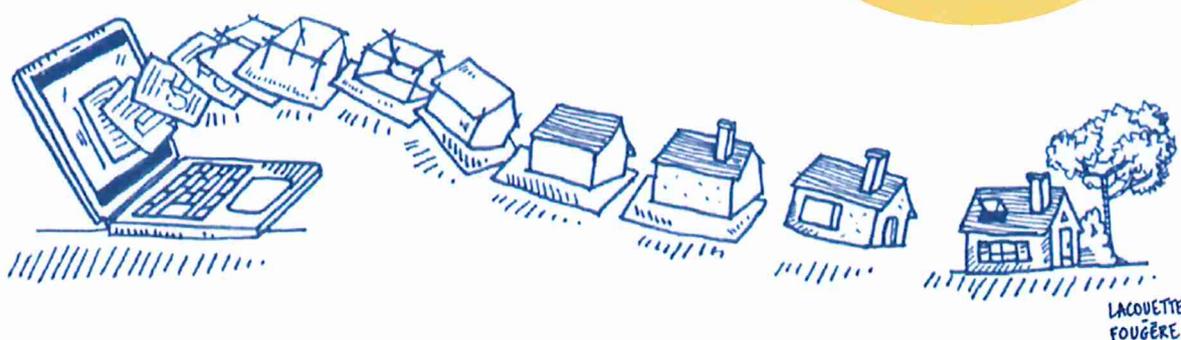


Vos démarches d'urbanisme dématérialisées

À partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme par voie dématérialisée, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

Info
pratique



“ J’ai un projet de travaux...

Certificat d’urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d’aménager, toutes ces demandes doivent faire l’objet d’une autorisation préalable délivrée par la commune avant d’entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d’urbanisme, la commune met à votre disposition la saisine par voie électronique, sécurisée, gratuite et facilement accessible.

La saisine par voie électronique, c’est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d’argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d’envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d’être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l’instruction, et des échanges facilités jusqu’à la décision de l’administration.

“ Comment faire ?

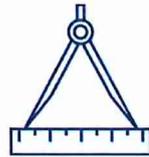


JE PRÉPARE MON DOSSIER

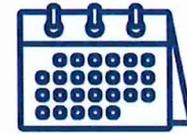
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en contactant préalablement la mairie, qui sera à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Recenser l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE PAR MAIL A L'ADRESSE :

info@saux.fr



*Le dépôt par voie dématérialisée est un nouveau service offert aux usagers mais **n'est pas une obligation** pour vous.*

La mairie continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux d'instruction.

Contact : 03 84 95 86 75
info@saux.fr

+ de renseignements :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

